

# Communiqué

pour diffusion immédiate

## Pandémie de COVID-19 : le territoire de la MRC de Drummond maintenant en zone rouge

Le 8 octobre 2020 – La décision gouvernementale de faire passer la MRC de Drummond au palier d’alerte maximale (zone rouge) entraîne un resserrement des mesures de santé publique dans les 18 municipalités locales de son territoire.

Ainsi, les rassemblements privés, tant à l’intérieur qu’à l’extérieur, seront interdits. De nouvelles restrictions s’appliqueront aux visites dans les centres d’hébergement et de soins de longue durée (CHSLD) et les résidences privées pour aînés (RPA).

À compter du samedi 10 octobre à minuit, les salles à manger, les bars, les salles de spectacle et les cinémas seront fermés. Les commerces demeureront ouverts. Les changements touchant les écoles entreront en vigueur en milieu de semaine prochaine et seront rendus publics par les autorités concernées.

Un tableau résumant diverses mesures en vigueur au palier d’alerte maximale est accessible depuis la page d’accueil du site Web de la MRC.

### Fermeture du centre administratif de la MRC

En raison du passage au palier d’alerte maximale, la MRC de Drummond annonce la fermeture immédiate au public de son centre administratif, et ce, pour une période indéterminée.

La MRC maintient néanmoins l’ensemble de ses services. Les membres de son personnel peuvent être joints par courriel ou par téléphone. Leurs coordonnées sont accessibles depuis le site Web de la MRC au [www.mrcdrummond.qc.ca/nous-joindre](http://www.mrcdrummond.qc.ca/nous-joindre).

### Séance du conseil d’octobre à huis clos

Autre conséquence de cette décision, le conseil de la MRC revient à la formule qui avait été mise en place le printemps dernier pour ses réunions. Ainsi, la séance du conseil du mercredi 14 octobre sera tenue par visioconférence et à huis clos. Les personnes qui désireraient poser des questions au conseil pourront les transmettre par courriel à [info@mrcdrummond.qc.ca](mailto:info@mrcdrummond.qc.ca). L’ordre du jour sera disponible le mardi 13 octobre sur le site Web de la MRC au [www.mrcdrummond.qc.ca/conseil](http://www.mrcdrummond.qc.ca/conseil). La séance sera par ailleurs enregistrée et mise en ligne le lendemain de sa tenue.

La MRC de Drummond invite la population à respecter rigoureusement les consignes sanitaires en vigueur afin de freiner la propagation du virus.

Source : Jean Dufresne  
Conseiller en communication  
MRC de Drummond  
[jdufresne@mrcdrummond.qc.ca](mailto:jdufresne@mrcdrummond.qc.ca)  
819 477-2230, poste 123